

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DECISION DU

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG**

26/09/2024

**Le 1<sup>er</sup> vice-président du tribunal**

N° E24000079 /67

**Décision désignation commission ou commissaire du 26 septembre 2024 :**

Vu enregistrée le 30/08/2024, la lettre par laquelle l'Eurométropole de Metz demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de schéma directeur des eaux pluviales et le projet de zonage pluvial dit « Plan pluie » :

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Vital Tissier est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marthe Chaussec est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à l'Eurométropole de Metz, à Monsieur Vital Tissier et à Madame Marthe Chaussec.

Fait à Strasbourg, le 26 septembre 2024

le 1<sup>er</sup> vice-président du tribunal

Pour copie conforme  
Le greffier

Michel RICHARD